SirtAQUI
L'info des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales

Itinéraires

Les itinéraires saisis ici sont ceux que l'on peut pratiquer seul, avec une fiche, un tracé GPS. Ce ne sont ni des produits, ni des visites guidées.
Ce sont aussi **des sentiers d'interprétation, des parcours botaniques, des circuits avec panneaux, de petites balades pour découvrir un village ou un quartier, même courts (moins d'un kilomètre)**.

Les boucles de randonnée sont souvent ouvertes à plusieurs types de pratique, comme pédestre, équestre et VTT. La description différenciée pour chaque pratique peut être justifiée : la difficulté, les points d'intérêt, le descriptif, et évidemment les photos des pratiquants ne sont pas les mêmes.
Il est donc proposé, **si cela représente une vraie plus-value**, de **dupliquer la fiche d'un itinéraire et de la modifier sur certains champs pour décrire plus précisément les caractéristiques du parcours en fonction du mode de locomotion**. Elle sera qualifiée dans Nouvelle-Aquitaine/Qualification régionale/Thèmes de l'offre avec le mode de locomotion qui convient.

Les grands itinéraires (GR, Véloroute, Voie Verte, …) doivent être saisis en étapes dès lors qu'il y a plusieurs jours d'itinérance ; le CRT se propose de créer une fiche générique qui présente tout l'itinéraire. Chaque étape fera apparaître le nom de l'itinéraire. Ex : GR 10 - De Sainte-Engrâce à la Pierre-Saint-Martin.
Ces étapes seront numérotées de manière à pouvoir apparaître dans l'ordre du parcours. Quand l'itinéraire concerne plusieurs départements, ceux-ci devront établir ensemble le sens et la numérotation des étapes.
>>> Ces champs seront gérés par les départements afin de faciliter la cohérence des informations.

Les itinéraires saisis et diffusés doivent être de qualité, il faut s'assurer un minimum de leur intérêt et de leur fiabilité :
- identifier le statut des chemins (attention aux conventions avec des privés, dénoncées sans préavis),
- privilégier le maximum de chemins inscrits au PDIPR,
- rester à moins de 30% de routes goudronnées pour les parcours pédestres hors parcours urbains,
- s'assurer de la garantie d'entretien des chemins,
- s'assurer de la présence et de l'entretien de signalisation et/ou de balisage, ou à défaut, bien expliciter le pas à pas dans les étapes (voir les préconisations ci-dessous),
- vérifier et signaler les points de dangers éventuels (responsabilité de celui qui conseille un parcours),
- identifier les points d'intérêts (paysages et panoramas, patrimoine bâti, sites naturels, lieux à visiter, …).

La saisie des Itinéraires dans le SIRTAQUI plutôt que dans un outil tiers permet de rester plus facilement maître des données, notamment en cas de disparition d'un prestataire ou de fin de contrat avec ce prestataire.
Les données demeurent toujours disponibles dans le SIT et elles le sont pour tous types de supports, print ou web, de membres du Réseau SIRTAQUI comme de partenaires, garantie d'une diffusion multicanale pour une visibilité optimale.

Il est possible de lier des hébergements, du patrimoine ou encore des sites de visite à un itinéraire si cela s'avère nécessaire en plus des POI de la fiche par le biais de la rubrique « Offres associées ».
Les offres à proximité d'un itinéraire (à moins de 2 km d'un parcours pédestre ou à moins de 5 km d'un parcours vélo) peuvent être cochées dans « Itinéraire randonnée associé ». Une seconde rubrique permet de préciser la distance de l'offre par rapport à un itinéraire vélo.

A propos de la diffusion des itinéraires
Les données sont diffusées vers All Trails, Cirkwi, IGNrando (voir ci-dessous), Outdooractive et Visorando vient récupérer certains de nos contenus.
Les fiches doivent être diffusables (« Stopper la diffusion » différent de « Oui », « Niveau » différent de « Offre crée pour un usage local », « Diffusion vers des partenaires tiers et en open data » différent de « Non »), disposer d'un fichier PDF et/ou d'une trace pour GPS.

Les rubriques dont la saisie est obligatoire, notamment pour une bonne diffusion sur les supports privés (indépendamment des choix éditoriaux ultérieurs), sont surlignées en jaune.

- LES CHAMPS DE L'ONGLET IDENTIFICATION

« **Type d'itinéraires** »
❀ L'itinéraire peut être souvent pédestre, équestre et VTT. La fiche doit être dupliquée si le descriptif, le pas à pas et les POI sont différents. Si ce n'est pas le cas, garder une seule fiche.

« **Typologie** » (Typologie des itinéraires)
❀ Pour qualifier les Sentier de Grande Randonnée (GR), Sentier de Grande Randonnée de Pays (GRP) et EuroVélo-routes, utiliser « Marques et labels ».
Quand le parcours emprunte une portion d'un grand itinéraire ou d'un itinéraire aménagé, utiliser « Itinéraire empruntant une EuroVélo-routes », « Itinéraire empruntant un GR® », « Itinéraire empruntant un GRP® », « Itinéraire empruntant une Route équestre », « Itinéraire empruntant un Véloroute », « Itinéraire empruntant une Voie Verte ».

Pour les parcours écomobilité, voir les règles de saisie ci-dessous.
Pour les parcours urbains, idem.

« **Grand Itinéraire** » (Nom de l'itinéraire et Numéro de l'étape)
❀ Affichant le nom des itinéraires présentant un intérêt régional et des itinéraires départementaux offrant à minima une itinérance de 7 jours, cette liste n'est pas limitative. Contacter votre référent SIRTAQUI pour ajouter un autre item.
❀ Le numéro de l'étape est attribué dans le sens de description choisi pour édition (ex : du nord au sud, d'ouest en est, …).
>>> Ces champs sont remplis pour les étapes des grands itinéraires ici listés. Ils seront gérés par les départements afin de faciliter la cohérence des informations.

« **Thématique** »
❀ Choisir la ou les valeur(s) les plus appropriées pour l'itinéraire :
- cinéma, quand il dessert un lieu de tournage,
- culturel et/ou historique en particulier pour tous les sentiers botanique (car il y a un « cours » sur la faune et/ou la flore) ou d'interprétation, s'il y a beaucoup de patrimoine bâti,
- gastronomique et/ou œnologique s'il y a au moins deux sites de dégustation en POI,
- Compostelle exclusivement si le circuit emprunte une section d'un itinéraire ou s'il y a un monument important lié au pèlerinage,

- insolite s'il y a au fil de l'itinéraire une curiosité naturelle, une découverte ludique façon jeu de piste ou rallye, un monument original, …
☝ Dans la mesure du possible, le descriptif commercial doit mettre en valeur ce choix de thème(s).

« **Distance en km** »
❀ Arrondir à l'unité supérieure après la virgule (ex : pour 5,65, inscrire 5,6) et ne pas mettre le sigle km dans la case.

« **Mode et temps de parcours** » (Mode de locomotion, temps de parcours, Difficulté)
❀ Le mode de locomotion induit un temps de parcours et une difficulté.
❀ Pour le temps de parcours, préciser l'unité. Ex : 30mn, 3h, 3 jours

« **Dénivelé** » (Dénivelé positif cumulé, Dénivelé négatif cumulé)
❀ À saisir en mètres et ne pas mettre le sigle m dans la case.

« **Altitude** » (Point le plus bas, Point le plus haut)
Permet de donner une indication du relief quand le dénivelé cumulé est inconnu
❀ À saisir en mètres et ne pas mettre le sigle m dans la case.

« **Adresse** »
❀ Il s'agit de l'adresse du lieu de départ de la randonnée.
❀ « Raison sociale » est le nom de l'itinéraire (1ère lettre en majuscule et majuscule où cela s'impose).
Exemple pour une boucle : La ville d'Agen, vue du coteau de l'Ermitage.
Exemple pour une véloroute : Véloroute de la Vallée du Lot.
Exemple pour un GR : GR 10 - De Sainte-Engrâce à La Pierre-Saint-Martin
Pour des raisons éditoriales, il doit faire plus 20 caractères et moins de 100.
❀ Le code-postal et la commune (celle du départ de l'itinéraire) sont obligatoires.

« **Adresse gestionnaire** »
❀ Il s'agit de l'adresse de l'organisme à contacter pour renseignements (office de tourisme, mairie, service randonnée du CDT ou du Conseil Départemental, …).
❀ Il est vivement recommandé de saisir au moins une raison sociale dans cette rubrique.
❀ Les moyens de communication grand public renverront vers le site internet, téléphone, mèl de ce gestionnaire (il faut au moins une coordonnée dans cette rubrique).

« **Description commerciale** »
❀ Le champ « Description commerciale » doit être rempli. VOIR DES EXEMPLES EN ANNEXE 2
On peut aussi renseigner :
- « Description pour site mobile » (300 caractères maximum), plus court et donc bien adapté pour les supports mobiles comme son nom l'indique ;
- « Descriptif chapô » (500 caractères maximum), qui présente les grands atouts de l'itinéraire en quelques lignes (une punchline !).
Pour info, le portail loisirs de l'IGN requiert « Description commerciale » (au moins 250 caractères, 900 maximum).

Copier-coller le texte dans un bloc-notes quand il est récupéré d'un document word ou PDF ou encore d'un site internet avant de le coller dans le SIRTAQUI. Cela permet d'enlever les caractères cachés qui peuvent poser de nombreux problèmes.
Vérifier ensuite que le texte est bien en bloc complet (avec retours à la ligne simples), et non en blocs tronqués (retours à la ligne afin la fin de la phrase). Le copier-coller dans le bloc-notes peut éviter pour partie cette mise en forme erronée.

« **Description longue** »
Texte de présentation de l'itinéraire sans limite de caractères.

« **Étapes** »
❀ Cette rubrique permet de reprendre le descriptif en toutes lettres d'un topoguide. Il doit être rédigé de manière à donner des repères parfois invisibles sur carte et en complément du balisage sur le terrain. Sont attendues des phrases avec des verbes à l'infinitif. Exemple :
« Traverser Oloron depuis la Cathédrale Sainte-Marie sur l'Avenue Tristan Dereme. Au bout, tourner à droite sur le boulevard François Mitterrand, continuer tout droit au rond-point sur le boulevard Henri Laclau. Continuer ainsi et quitter Oloron.
Longer rive droite le ruisseau de Lamiellotte. Au croisement de la D424, s'engager à droite et entrer dans Momour. Rouler vers la place et prendre à gauche juste après l'église. Après avoir traversé le canal, tourner à gauche et traverser le parc. Au bout de celui-ci, prenez le pont de César qui enjambe le Vert. Après le pont, se diriger à droite sur la petite route et tourner de nouveau à droite entre les maisons. »

Les étapes sont à découper, pour passer de l'étape 1 à l'étape 2, autour de grands repères ou changement de direction. Comme leur départ est géolocalisée, leur numéro pourra être affiché sur une carte.
Il est recommandé de leur donner un nom, qui peut correspondre au lieu-dit, au point reconnaissable qui matérialise le départ de cette nouvelle étape.
La photo est un plus (elles sont utilisées sur Cirkwi par exemple).
https://www.cirkwi.com/fr/circuit/371014-la-voie-verte-de-chiberta

❀ Il est possible d'y citer :
- la couleur ou le type de balisage à suivre,
- un point d'attention, comme recommander la prudence en ville avec la circulation, pour la traversée de certaines routes, pour une pente abrupte, …
- un point d'intérêt ; celui-ci pourra aussi être décrit en détail si nécessaire dans la rubrique suivante.

❀ Il est recommandé de saisir au moins deux étapes, et non une seule avec toutes les infos ou au contraire trop peu comme « suivre le balisage jaune ».

Voir ci-dessous les règles pour la saisie des étapes des parcours écomobilité au départ d'une gare ou d'un arrêt de car TER.

« **Points d'intérêt** » ou POI
❀ Il est demandé la saisie d'au moins 3 POI.
❀ Il est recommandé de ne pas en mettre plus de 10.
❀ Attention, remplir le type de POI et son nom sont obligatoires afin de gérer leur affichage sur la carte.
❀ Toutes les informations de la rubrique comptent pour la mise en ligne de l'itinéraire sur le portail loisirs de l'IGN, qui se sert d'un système de points basé sur la richesse des données pour ses choix éditoriaux.

Le descriptif doit être facilement affiché sur smartphone, il doit donc être synthétique tout en présentant les atouts, l'histoire, les particularités, … du POI. Exemple :
« Château de Pau : L'histoire de la demeure d'Henri IV est jalonnée de personnages célèbres qui ont façonné l'aspect actuel du château, depuis Gaston IV le Croisé jusqu'à Napoléon III, d'ancienne forteresse à palais de la Renaissance. Le Château de Pau est aujourd'hui musée national.
Découvrez ce palais royal français meublé, décoré et partez à la rencontre d'un certain...Henri IV ! Profitez d'un château enchanteur, juché face à la montagne, joyau dans son écrin de verdure, au centre de la ville de Pau. »

« **Marques et labels** »
❁ EuroVélo-routes, GR homologué FFRandonnée, GRP homologué FFRandonnée, Véloroute et Voie Verte ne s'attribuent qu'à des étapes de ces itinéraires.
Les boucles et parcours en empruntant une partie peuvent citer le passage sur ces itinéraires dans le descriptif commercial et utiliser les items de « Typologie ».
Cela permet lors d'une recherche de trouver exclusivement des GR, des Véloroutes, des Voies Vertes, …

« **Équipements et services** »
❁ Il est recommandé de géolocaliser les points cités.
❁ Contacter votre référent SIRTAQUI pour ajouter un autre item si besoin.

« **Points d'attention** »
❁ Cette rubrique présente la ou les difficulté(s) de l'itinéraire (ex : présence d'une palombière, traversée de route fréquentée, forte pente, zone humide, …). Il est vivement recommandé de les géolocaliser.

« **Balisage** »
❁ Devant la diversité des balisages utilisés, il est possible d'en indiquer :
- la ou les couleur(s) (seules les plus fréquentes sont listées),
- et/ou le type de marquage (texte libre pour le décrire, tel que trait, double trait, triangle du VTT, autre forme, présence de panneaux ou poteaux, …)
- et/ou de joindre un fichier pour le présenter (photo ou fichier PDF d'une marque ou avec l'ensemble des marques du balisage de l'itinéraire).
Il est important de communiquer au moins une information, même si cela peut aussi être mentionné dans le pas à pas.

« **Paysage dominant** » (Paysage(s) de l'itinéraire)

« **Nature des chemins** » (Nature du revêtement et %)
❁ Remplie, cette rubrique compte pour la mise en ligne de l'itinéraire sur le portail loisirs de l'IGN.

« **Alerte** »
❁ « Alerte » permet de signaler un problème sur l'itinéraire, à tenir à jour dès règlement dudit problème !
❁ Si l'alerte est à « Oui » alors le champ « Information » doit impérativement être renseigné : lieu ou portion de l'itinéraire concerné, description en quelques mots du problème, cause éventuelle d'interruption du parcours (travaux, effondrement, inondation, embroussaillement, ...).
Ces deux champs doivent être mis à jour autant que de besoin.

« **Consignes et conseils de pratique** » (dans la rubrique « Alerte »)
Mentionne les restrictions, voire interdictions, de pratique à certaines périodes (Ex : Itinéraire déconseillé au printemps lors de la période de traitement des vignes, Itinéraire à éviter en automne en période de chasse à la palombe, Risque d'incendie important en été, …) ainsi que des conseils et bonnes pratiques (refermer les clôtures derrière vous, ne cueillez rien, rapportez vos déchets avec vous, ...). À diffuser largement avec les données de l'itinéraire.
Cette rubrique rempli par défaut peut être personnalisée pour énoncer les particularités locales.

« **Responsable du suivi technique de l'itinéraire** » (anciennement « Auteur »)
❁ Il est recommandé de saisir ici l'organisme responsable de la saisie de la fiche (le champ est connecté au bordereau Organismes).

- LES CHAMPS DE L'ONGLET ACCES-LOCALISATION

« **Accès** »
Ce champ est important pour les parcours écomobilité et mentionner la gare ou l'arrêt de car TER d'arrivée pour pratiquer cet itinéraire (voir ci-dessous).

« **Localisation** »
Ce champ est important pour les parcours écomobilité et mentionner le temps de parcours de la gare ou de l'arrêt de car TER au départ « réel » de l'itinéraire (voir ci-dessous).

« **Comment venir** »
Un champ « Comment venir en transport en commun » a été ajouté pour les parcours écomobilité (voir ci-dessous).

« **GoogleMap** »
☝ L'offre doit être géoréférencée au point de départ de l'itinéraire. Il est recommandé de gérer l'information manuellement.

- LES CHAMPS DE L'ONGLET INFOS/RESA

« **Moyens de communication grand public** »
❀ Doit être renseigné au moins un numéro de téléphone ou une URL vers un site web (coordonnées du promoteur ou du gestionnaire de l'itinéraire : Conseil général, CDT, office de tourisme, …).

- LES CHAMPS DE L'ONGLET ACCUEIL

« **Accessible aux personnes à mobilité réduite** »
Ce champ sera rempli en particulier pour les balades à roulettes.

« **Animaux bienvenus** »
Si les animaux sont interdits ou s'il est fortement déconseillé de venir avec eux, même tenus en laisse, indiquer « Non ».

« **Animaux tenus en laisse** »
❀ Si le règlement du site prévoit la tenue en laisse des animaux, l'information doit être obligatoirement diffusée.

- LES CHAMPS DE L'ONGLET MULTIMEDIAS

Les fichiers enregistrés ici présentent l'itinéraire dans son ensemble. Ceux qui sont liés à un point particulier du parcours peuvent être saisis dans la rubrique « Points d'intérêts » ou « Etapes ».

« **Photos** »
❀ Il est demandé au moins 3 photos en basse définition (72 DPI), au format paysage 800 x 600 pixels MINIMUM, au poids inférieur à 350 Ko (1 Mo maximum).

« **PDF et tracés** »
❀ Il est vivement recommandé de proposer une fiche PDF à minima en français. Plusieurs outils permettent d'en créer, se renseigner auprès de son référent SIRTAQUI.

❀ La trace GPX est obligatoire pour la quasi-totalité des sites partenaires alimentés. Des tutoriels existent pour en garantir la qualité.

« Diffusion des itinéraires »
La présentation des itinéraires dans Cirkwi ou sur le portail IGNrando est intéressante. Il est donc maintenant possible de mettre les liens vers ces deux supports directement dans le SIRTAQUI et de les rendre cliquable dans des syndications.

- ET DANS L'ONGLET NOUVELLE-AQUITAINE

« **Qualification régionale** »
❀ Les critères qui permettent de sélectionner les thématiques sont ceux du référentiel régional de qualification des offres (pour les itinéraires, correspondent en particulier Cheval, Compostelle, Écomobilité, Rando pour randonnée pédestre, Vélo et VTT).
>>> Ce champ est géré par les départements.

« **Fiche syndiquée vers** » (Nom du site)
❀ Les fiches sélectionnées pour Outdooractive ou OnPiste ((si vous êtes client) devront être cochées ici. Cette sélection sert également pour d'autres partenariats de diffusion.

Particularités des parcours en écomobilité

Les itinéraires au départ d'une gare ou d'un arrêt TER routier peuvent être promus en tant que « Parcours en écomobilité » (« Typologie »).
Ce sont des itinéraires relativement proches d'un arrêt, avec un cheminement de cet arrêt au départ du parcours sécurisé et aussi agréable que possible à suivre. Attention à ne pas doubler le kilométrage sans plus-value pour le parcours (seulement de la route, traversée de zones commerciales ou artisanales, …).

Si vous en avez identifié un, il faut d'abord **vérifier si l'itinéraire existe déjà dans la base de données**, en faisant une recherche sur la commune et/ou son nom.
S'il a une fiche : soit la dupliquer, soit l'adapter selon ce qui vous semble le plus judicieux. Il est important d'indiquer comment se rendre de la gare au début de l'itinéraire, ce qui signifie ajouter une étape (sauf si son départ est déjà la gare !).
S'il n'en a pas : créer la fiche !

« **Adresse** »
« Raison sociale » : le nom de l'itinéraire doit reprendre autant que possible "en écomobilité".
« Adresse 3 » : saisir « Gare », éventuellement avec son nom précis (ex : Gare de Limoges-Bénédictins, Gare Saint-Jean, …) ainsi que le nom de l'arrêt de car TER (ex : Gare routière d'Agen, Mimizan-Bourg - La Poste).

« **Étapes** »
La 1ère étape mène de la gare/arrêt de car au départ de l'itinéraire. Comme pour toute étape, le texte décrit le cheminement à suivre. Pour les fiches existantes, il faut ajouter cette étape (Étape 1) puis renuméroter toutes les autres.
Pour remonter cette nouvelle étape 1 en tête, cliquer sur « Masquer tous les champs » écrit en bleu à côté du nom de la rubrique « Etapes ». Apparaissent alors des flèches à côté du numéro de l'étape. Utiliser-les en « drag and drop » (cliquer-déposer en français !).
Si c'est une boucle, la dernière étape décrit comment revenir de la fin de l'itinéraire à la gare/arrêt de car.

« **Accès** »
Le nom de la gare (Point d'accès = Gare ferroviaire), de la gare routière (Point d'accès = Gare routière) ou de l'arrêt de car (Point d'accès = Transport en commun) doit être indiqué ainsi que le kilométrage, à 0 si le départ de l'itinéraire est là ou bien en indiquant la distance (en km) entre la gare et le départ « réel » du parcours.

« **Localisation** »
Renseigner la durée en temps de la 1ère étape (de la gare ou de l'arrêt TER routier au départ de la randonnée) : à moins de 10 mn, a 10 mn à 20 mn ou bien à plus de 20 mn.

« **GoogleMap** »
La punaise de géolocalisation doit être positionnée sur la gare ou l'arrêt de car, et non au départ de la randonnée.

« **Comment venir** »
Un champ « Comment venir en transport en commun » a été ajouté pour les parcours écomobilité. Il est destiné à la saisie des infos sur la ligne de train ou de car TER et l'arrêt.
Un texte générique doit rappeler la nécessité de vérifier les horaires, les travaux et toute autre interruption ponctuelle de la ligne avant tout déplacement, aller comme retour :
« Les horaires des TER changent deux fois par an et il y a parfois quelques perturbations, liées à la météo ou des travaux de maintenance. Avant de partir comme pour revenir, renseignez-vous en ligne sur le site TER Nouvelle-Aquitaine pour être sûrs d'arriver à l'heure ! »

« Tracé »
On pourrait prévoir un tracé incluant le cheminement depuis le point d'arrivée en transport en commun vers le point de départ du parcours mais ce n'est pas indispensable s'il y a une bonne description de ce lieu de départ et de l'étape pour le rejoindre.

Annexe 1 : Attribution du niveau de difficulté

Pour la randonnée pédestre

Itinéraire très facile (vert) : moins de 2 heures de marche (sur une base de 3 km/h), 6 km maximum, accessible aux familles, sur des chemins bien tracés, dénivelé cumulé à la montée inférieur à 300 m, sans aucun danger.

Itinéraire facile (bleu) : moins de 3 heures de marche (sur une base de 3 km/h), 10 km maximum, accessibles aux familles, sur des chemins bien tracés, dénivelé cumulé à la montée inférieur à 300 m, sans danger.

Itinéraire moyen (rouge) : moins de 4 heures de marche (sur une base de 4 km/h), 16 km maximum, réservé aux randonneurs, dénivelé cumulé à la montée inférieur à 700 m ; certains endroits peuvent être sportifs ou comporter une ou deux difficultés particulières qui seront impérativement signalées dans le descriptif.

Itinéraire difficile (bleu marine) : plus de 4 heures de marche (sur une base de 4 km/h), plus de 16 km, réservé aux randonneurs expérimentés et sportifs, dénivelé cumulé à la montée supérieur à 700 m ; certains endroits peuvent être sportifs ou comporter une ou deux difficultés particulières qui seront impérativement signalées dans le descriptif.

Source : ancien référentiel de la FFRandonnée
Le SIRTAQUI restera sur ces valeurs dans l'immédiat.
La FF Randonnée propose de nouveaux niveaux établis notamment à partir d'une analyse automatisée de la trace GPS du parcours (facile, assez facile, peu difficile, assez difficile, difficile) **:**
https://www.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/cotation/FFRANDO-Guide-cotation.pdf

Pour la randonnée VTT

Itinéraire très facile (vert) : accessible à tout type de pratiquants sans avoir à descendre du VTT. Pente faible. Obstacle inexistant. Saut inexistant.

Itinéraire facile (bleu): accessible aux pratiquants initiés. Pente modérée. Obstacle, présence de quelques sections d'obstacles de faible difficulté avec échappatoires. Sauts de petite amplitude sans réussite obligatoire (mouvement de terrain).

Itinéraire difficile (rouge) : destiné à des pratiquants confirmés. Pente élevée. Présence d'obstacles de difficulté moyenne avec échappatoires. Sauts de moyenne amplitude sans réussite obligatoire.

Itinéraire très difficile (noir) : destiné aux pratiquants experts ou compétiteurs. Pente très élevée. Présence d'obstacles de difficulté importante avec échappatoires. Sauts avec ou sans réussite obligatoire.

Source : guide méthodologique MCF

Randonnée équestre

Itinéraire très Facile (Vert) : ouvert à tous les cavaliers à l'aise aux 3 allures. Durée de 1 à 3 heures, à une moyenne de 10 km/h, sur terrain plat ou avec peu de dénivelé (< 200 m cumulé), où dominent les chemins larges sans aspérité et roulants, sans traversée de route à grande circulation, sans danger.

Itinéraire facile (Bleu) : ouvert aux cavaliers et chevaux d'extérieur à l'aise aux 3 allures. Durée d'une ½ journée à une journée, à une moyenne de 8 km/h, avec un dénivelé maximal de 300 m cumulé, où dominent les chemins et sentiers stables.

Itinéraire moyen (Rouge) : ouvert aux cavaliers et chevaux pratiquant régulièrement la randonnée. Durée d'une ½ journée à une journée, à une moyenne de 6 à 8 Km/h, avec un dénivelé maximal de 500 m cumulé, avec tous types de chemins et sentiers dont quelques passages délicats, étroits ou glissants, passage de gués, passerelles.

Itinéraire difficile (Noir) : ouvert aux cavaliers et chevaux de randonnée expérimentés. Durée d'une ½ journée à une journée, à la moyenne de 5 Km/h, avec un dénivelé supérieur à 500 m cumulé, empruntant tous types de chemins, sentiers et portions hors-piste, passages à gué, escarpés, très caillouteux, à fort dénivelé, glissants.

À noter :
Pour la sécurité de tous, les passages étroits, escarpés, glissants ou à fort dénivelé doivent se franchir à pieds et au pas.

Source : Référentiel proposé par le Comité Départemental de Tourisme Équestre 64, en concertation avec d'autres CDTE

Trail

Les parcours concernent des randotrails, trails blancs, enduros et skyruns.

Facile : Parcours sans difficulté technique de moins de 10 km et moins de 500m de dénivelé positif

Moyen : Parcours avec des difficultés techniques limitées, de moins de 20 km et moins de 1000m de dénivelé positif

Difficile : Parcours avec de fréquentes difficultés techniques, de moins de 30 km et moins de 2000m de dénivelé positif

Expert : Parcours avec de nombreuses difficultés techniques, de plus de 30 km ou avec plus de 2000m de dénivelé positif

Source : site internet de Traces de Trail

Vélo

Rappel préalable de quelques définitions

Véloroute : Itinéraire pour cyclistes à moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions. Une véloroute emprunte tous types de voies sécurisées, dont les voies vertes. Elle doit répondre à des critères de linéarité, de continuité, de sécurité, de jalonnement et de balisage.

Voie verte : Aménagement en site propre réservé aux déplacements non motorisés (piétons, cyclistes, rollers et personnes à mobilité réduite), accessible au plus grand nombre, sans exigence physique particulière, mais sécurisée et jalonnée.

Boucle cyclotouristique : Itinéraire pour cyclistes de longueur variable, reliant son point de départ, faisant l'objet ou non d'un balisage et praticable en une journée.

Le référentiel national

Itinéraire très facile (de 4 à 5 étoiles) : Idéal à faire en famille. Distance de 0 à 30 km, dénivelé cumulé inférieur à 100 m, pentes de 3 à 5%, routes en site propre ou aménagées ou fréquentées par moins de 500 véhicules/jour.

Itinéraire facile (de 6 à 8 étoiles) : Abordable par tous les pratiquants. Distance de 30 à 50 km, dénivelé cumulé de 101 à 300 m, pentes de 5 à 7%, routes aménagées ou avec sections fréquentées par moins de 1000 véhicules/jour.

Itinéraire difficile (de 9 à 12 étoiles) : Pour un cyclotouriste habitué. Distance de 51 à 70 km, dénivelé cumulé de 301 à 1000 m, pentes de 8 à 9%, routes aménagées ou avec sections fréquentées par moins de 3000 véhicules/jour.

Itinéraire très difficile (de 13 à 16 étoiles) : Pour randonneur expérimenté et sportif. Distance de plus de 70 km, dénivelé cumulé de plus de 1000 m, pentes supérieures ou égales à 10%, routes sans aménagement avec sections fréquentées par plus de 3000 véhicules/jour.

Source : Référentiel national - Cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo
http://ffct.org/wp-content/uploads/2016/03/Tourisme-a-velo-referentiel-national_20160322.pdf

Annexe 2 : Charte éditoriale pour le descriptif commercial d'un itinéraire

Peuvent être mentionnés :
- une description synthétique du parcours, avec le nom des principaux sites, des points d'intérêts des plus importants, le type de paysages traversés, quelques points d'histoire et le cas échéant, la longueur et/ou la durée de la balade,
- le(s) type(s) de public(s) à qui l'itinéraire peut convenir (adultes, enfants, groupes),
- la présence de panneaux, d'autres types d'aménagement comme les aires de pique-nique,
- éventuellement, richesse et fréquence des hébergements et de la restauration sur place et à proximité.

Un champ est réservé au descriptif court pour affichage sur support mobile. Il doit présenter les grandes caractéristiques de l'itinéraire (paysage, relief, point d'intérêt principal).

Exemples

Traversant Agen de part en part jusqu'à l'Ermitage, vous allez parcourir sa géographie et son histoire à travers quartiers et monuments. Vous partez du fleuve, caché derrière sa digue, traversez les jardins du Gravier qui tient son nom des sables (ou graves) charriés par Garonne. Vous montez vers les premières terrasses non-inondables puis gravissez le coteau d'où Ducos-du-Hauron prit la 1ère photo couleur de l'histoire.
Vous êtes alors sur l'éperon rocheux où s'installèrent les premiers hommes au Néolithique puis les Nitiobriges. Du Petit-Nice, ainsi surnommé pour son exposition méridionale et ses villas style Années Folles, vous redescendez vers le Canal. Tout au long de ce périple accessible à tous, des panneaux vous présentent, à travers son patrimoine bâti, le récit de la vie de cette cité bimillénaire.

L'un des meilleurs moyens de découvrir la Presqu'île de Lège-Cap Ferret et de poser un nouveau regard sur son patrimoine est le vélo. Départ depuis la halte cyclotouriste de Lège, ancienne gare réaménagée, sur une piste cyclable menant jusqu'à la Cabane du Résinier, l'un des derniers témoins bâtis de l'activité de gemmage et point de départ pour visiter la réserve naturelle des Prés Salés. Puis direction le Grand Crohot, plage océane, traversée de la forêt sur des pistes cyclables ombragées et retour par le centre du village de Lège.
Ce circuit est réalisable par toute la famille avec la carte des pistes cyclables et un plan de ville disponibles gratuitement à l'Office de Tourisme.

Le GR 10 est le sentier de Grande Randonnée traversant les Pyrénées créé par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Vous pouvez l'emprunter pour une première étape d'Hendaye à Olhette, depuis les rivages de l'océan Atlantique jusqu'aux premiers sommets de la montagne basque.
Après avoir longé la baie de Chingoudy, l'itinéraire vous entraîne à travers ses premiers reliefs humanisés. Sorti de l'intimité des forêts, landes et estives alternent offrant de somptueux panoramas sur l'océan encore proche. Passé le col d'Ibardin et ses célèbres ventas, vous cheminez dans l'ambiance sauvage et la fraîcheur du ravin d'Intzola.

Annexe 3 : Diffusion des données Itinéraires sur IGNrando

Le portail loisirs de l'IGN est alimenté via Cirkwi. **C'est vous qui devez activer le transfert des données** en créant un compte sur IGN Rando puis en indiquant, dans votre tableau de bord Cirkwi, l'identifiant de ce compte.
Le site sélectionne les itinéraires qu'il va afficher via un système de modération : chaque fiche obtient un certain nombre de points selon la richesse de ses données, elle doit en avoir le plus possible pour être diffusée.

Voici la grille :
- Un tracé GPX (20 pts) ; David Remazeilles de Gironde Tourisme a préparé des tutoriels pour bien utiliser Googlemap ou mieux encore, l'outil du portail loisirs de l'IGN, et proposer la trace la plus précise possible (d'où l'intérêt du fond de carte au 1 :25000ème de l'IGN).
- Les modalités du parcours (15 pts) ; ce sont les trois champs de « Mode et temps de parcours », le mode de locomotion (à pied, à vélo, à cheval, …), la durée et la difficulté associée (champs obligatoires, donc a priori toujours emplis).
- Une description générique (15 pts) ; elle doit comprendre entre 250 et 1000 caractères, c'est donc « Descriptif commercial » qui est envoyé.
- Des médias (15 pts) ; photos, vidéo ou audio, ce sont aussi bien ceux des POI que ceux de l'onglet « Multimédias ».
- Un titre (10 pts) ; c'est la raison sociale de « Adresse ». Elle doit comprendre plus de 20 caractères et moins de 100. N'hésitez pas à ajouter le nom de la commune à celui de l'itinéraire pour atteindre ce nombre.
- Un PDF (10 pts) ; il a été demandé à l'IGN de prendre par défaut celui envoyé dans le flux.
- Le type d'itinéraire (5 pts) ; boucle, aller-retour, chemin pour rando itinérante, …, l'info provient de « Typologie ».
- Une thématique renseignée (5 pts) ; c'est « Thématique » qui est envoyé.
- Le type de sol (5pts) ; l'info figure dans « Nature du revêtement » ».

Toutes les modifications, notamment pour gagner en complétude, doivent être faites dans le SIRTAQUI. Les données sont remises à jour par Cirkwi et alors représentées à IGN.

La question particulière des GR®
L'IGN s'est mis d'accord avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre pour la promotion des sentiers de Grande Randonnée (GR®) :
- Pas de notion de GR® dans le titre du parcours,
- Créer un bloc d'info complémentaire pour valoriser le GR®, comprenant un titre ainsi libellé « Le sentier emprunte le tracé du GR®XX », et un descriptif tel que « Le GR®XX est géré par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Pour en savoir plus, consultez le site : mongr.fr ».

À titre d'exemple, la communauté Chemin vers Compostelle :
http://espaceloisirs.ign.fr/fr/parcours/46086-faycelles-cajarc-grr65-etape-sur-la-voie-du-puy-vers-compostelle-inscrite-sur-la-liste-du-patrimoine-mondial